

## **Ecolo-GIC - Conseil Communal du 28 novembre 2024**

### **Point 8 : Convention d'affiliation 2025 au CRECCIDE asbl**

Depuis des mois et même des années, l'Echevine de l'enseignement nous promet de mettre en place un Conseil communal des enfants. Ce projet de Conseil communal des enfants à Couvin, c'est important pour expliquer le fonctionnement de notre démocratie, le rôle et les devoirs des élus, aux enfants et donc aussi à leur parents, c'est d'autant important qu'à Couvin lors des dernière élections communales 32% de nos citoyens ne sont pas déplacer pour aller voter.

Mes questions :

- Quels sont les freins pour l'organisation d'un conseil des enfants à Couvin ?
- Est-ce réellement prévu ?
- Si oui pour quand ?

### **Points 12 et 13 : Appartements du site Courthéhoux, convention entre ; Couvin - AIS - HEN**

Ces 2 points font 9 pages du projet de PV de ce CC, si j'ai bien compris, en attendant la signature de l'acte d'emphytéose en faveur des HEN, la commune, l'AIS et l'HEN signent un contrat de gestion pour la gestion de 10 logements sur la vingtaine que compte le site. Est-ce que j'ai bien compris ce qui ce décide aujourd'hui ?

Concernant cette convention, j'ai des questions ;

- Pourquoi un acte d'emphytéose pend-t-il si longtemps à ce conclure, alors que les parties en présence sont d'accord entre elles ?
- Pourquoi les travaux restant à faire pour mettre en location le solde des logements actuellement non-occupés n'ont jamais été entrepris ?
- Pourquoi c'est HEN qui fait les travaux à charge de la commune ? et pas la commune elle-même ?
- Quels sont les engagements respectifs de la commune et de l'HEN pour les travaux ?, le logement insalubre, les 9 logements en état de gros œuvre et avec quel niveau de PEB
- Quel est le budget que la commune a prévu pour ces travaux et surtout quel délai ?

### **Point 14 : Ordre du jour de l'AG du REW**

En consultant les pièces, je crois avoir compris que le Réseau d'Energie de Wavre avec 2 objectifs :

- Mettre en place des connexions Smart-City
- Connecter l'ensemble des cabines électriques et pouvoir piloter de manière dynamique le réseau de distribution de l'électricité

La mise en place des connexions Smart-City, cela fait des années que l'on en parle et rien ne se fait !

La gestion des cabines électrique n'est-ce pas le job de l'AIESH ?

Je pose la question de l'intérêt de continuer d'adhérer à l'REW et payer 440€ par an ? Alors que le MR et les Engagés sont au pouvoir à la région et à la commune de Couvin pour faire des économies.

### **Point 15 : Motion de soutien aux agriculteurs de notre région**

Bien sûr qu'il faut que comme en France et au Luxembourg que la Belgique prenne en charge les coûts de vaccination contre la maladie de la « langue bleue ».

Bien sûr qu'en tant qu'Ecolo, nous sommes contre l'accord commercial Mercosur.

Et je me pose la question de la pertinence de cette motion, sachant que le MR et les Engagés, au pouvoir à la région, se présentent comme les défenseurs des agriculteurs conventionnels. Et de plus, la ministre de l'agriculture du gouvernement wallon MR /Engagés, Anne-Catherine Dalcq est elle-même agricultrice. Et donc, je considère cette motion inutile car les fermiers ont déjà suffisamment de relais politiques et ministériels pour obtenir satisfactions à leurs justes revendications.

Comme je soutiens les revendications légitimes des agriculteurs, je voterai pour cette motion, malgré le fait que je la considère inutile.

### **Question d'actualité n°1 : vente de bois 15% pour les scieries locales**

Lors du dernier CC, Monsieur le Bourgmestre nous a confirmé le non-respect par le Collège et la Commune de Couvin de cette décision votée à l'unanimité en CC le 25 novembre 2021 et dont je rappelle le texte repris au PV du CC.

*Article 1 : d'activer systématiquement la possibilité de vente de gré à gré de 15% de ses grumes pour assurer à nos scieurs locaux un approvisionnement à un prix juste et maintenir ainsi la viabilité de leurs entreprises.*

*Article 2 : d'organiser les lots de façon à ce qu'ils soient intéressants pour nos scieurs, principalement intéressés par le chêne.*

*Article 3 : de prévoir des lots n'excédant pas 35.000€*

*Article 4 : de n'utiliser pour les projets communaux que du bois local en veillant à introduire systématiquement dans ses cahiers des charges, des clauses environnementales, climatiques et sociales, lui permettant de privilégier le circuit court "bois" : bac à fleurs, panneaux didactiques, travaux de construction et de transformation qu'ils soient intérieurs (planchers, escaliers, ....) ou extérieurs (bardages, ....)*

Etant donné ce non respect d'une décision du CC, au nom de la locale Ecolo-GIC, je pose les questions suivantes :

Est-ce légal qu'une administration de service public n'applique pas une décision d'un CC ?

Ne doit on pas lors d'un prochain CC voter l'annulation du point complémentaire « Soutien à la filière bois » accepté à l'unanimité lors du CC du 25 novembre 2021, si c'est la volonté du Collège de ne pas appliquer la décision du CC ?

## **Question d'actualité n°2 : Maison de la Forêt et autres projets**

Après le Bercet arrêté en janvier 2024, après la maison du Bailly arrêtée aussi début 2024, les Halles retardées jusqu'à quand et maintenant la Maison de la Forêt, cela commence à bien faire pour une commune qui se proclame bien gérée en bon père de famille, non ? N'y a-t-il pas un problème structurel à Couvin de gestion de projets importants ?

Et pourtant des réalisations prouvent le contraire, je pense au Couvidôme, à la piscine, à la résidence service et dernièrement à la Maison de repos de Champagnat.

Le Collège nous dit qu'il doit faire des économies, mais il achète, il engage des architectes, il paie des études au BEP, il fait faire des travaux préliminaires ou de protections, il lance des appels d'offre. Cela fait des dizaines, des centaines de milliers d'€ qui se sont définitivement envolés en pure perte. A chaque fois, cela était évitable par une bonne et rigoureuse gestion technique et financière des projets par le Collège et l'administration.

La question à se poser est :

Comment et pourquoi certains projets aboutissent et d'autres pas ?

Pouvez-vous faire une analyse précise de ce qui a marché et de ce qui ne marche pas et des solutions efficaces ?

Et si vous n'êtes pas outillés pour le faire, demandez à un bureau spécialisé dans les audits d'administration.

## **Question d'actualité n°3 : Le dernier Couvin.be**

### **Premier point**

Dans le dernier Couvin.be, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les 3 pages concernant la pollution lumineuse et particulièrement cet extrait, *L'objectif de la commune de Couvin est d'éteindre l'éclairage public durant certaines périodes de l'année et à des moments spécifiques de la nuit, pour réduire leur impact sur le cycle de vie des espèces animales indigènes.*

Je salue la nouvelle position du Collège concernant l'extinction de l'éclairage public alors qu'il y a 6 mois le Collège s'asseyait sur ce dossier. Maintenant l'extinction de l'éclairage public est prévue prochainement.

Ma question,

Quand sont prévues les premières extinctions de l'éclairage public et où sur la commune de Couvin ?

### **Second point**

A la dernière page du Couvin.be les partis politiques avaient la possibilité de s'exprimer et je constate que ce n'est plus le cas pour l'exemplaire de novembre 2024.

Ma question :

Est-ce qu'à partir de maintenant le Couvin.be sera l'expression du seul Collège ou restera-t-il ouvert, de façon démocratique, aux autres groupes politiques du Conseil communal comme c'était le cas précédemment ?